(No. 36.)

(Circulaire au Clergé.)

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
18 Décembre 1874.

I. Office et messe de S. Boniface.

II. Petit Cérémonial.

MONSIEUR,

I.

Par un décret du 11 juin 1874, l'office de Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, a été rendu obligatoire dans toute l'Eglise. Ayant reçu ce décret tout dernièrement, j'ai immédiatement pris des mesures pour que l'*Ordo* et le calendrier de 1875 renfermassent l'indication de cet office à son jour propre, qui est le 5 juin. Il en est résulté plusieurs translations d'offices qui ont nécessité un nouveau tirage de ce mois et retardé la publication de l'*Ordo*. Il y aura aussi un nouveau tirage du calendrier : quelques corrections faites à la plume sur le calendrier non corrigé suffiront pour guider les sacristains et les chantres.

L'office de Saint Boniface approuvé dès 1855 pour l'Allemagne seulement, se trouve dans le supplément de beaucoup d'éditions récentes du bréviaire. J'en fais imprimer un certain nombre de copies que vous pourrez acheter chez P. G. Delisle.

La messe est propre et comme elle ne se trouve pas au supplément de nos missels, même les plus récents, je la fais aussi imprimer. Lorsque vous la ferez demander, ayez soin d'indiquer le format que vous désirez, selon les missels que vous avez.

II.

Après avoir examiné avec soin toutes les observations et questions qui m'ont été adressées au sujet du *Petit Cérémonial*, j'ai reconnu qu'un bon nombre de ces questions pouvaient se résoudre facilement d'elles-mêmes par une étude plus attentive du *Petit Cérémonial*. Je n'ai tenu compte que des difficultés réelles qui m'ont été signalées. Il ne faut pas oublier que ce *Petit Cérémonial* est destiné aux *enfants de chœur* et ne renferme point tout ce qui est nécessaire au célébrant et aux ministres sacrés, qui doivent recourir comme ci-devant à Baldeschi pour connaître ce qu'ils ont à faire.

Je vous envoie sur une feuille séparée certaines remarques que vous aurez soin de coller à la fin du *Petit Cérémonial* pour pouvoir y recourir au besoin. Si vous désirez en avoir plusieurs exemplaires, vous en trouverez chez l'imprimeur.

Le *Petit Cérémonial* avec les notes ci-jointes, commencera à être obligatoire dans le diocèse de Québec le 15 février prochain, ~~dimanche de la Quinquagésime~~. On pourra commencer plus tôt à le mettre en pratique, soit tout à la fois, soit par parties, si on trouve que ce soit plus facile. Quelques prêtres qui l'ont déjà introduit dans leurs églises, ici et dans d'autres diocèses, sont unanimes à exprimer leur satisfaction : j'ai tout lieu de croire qu'avec de la bonne volonté et de la persévérance il en sera de même partout.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement,

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.